Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012611-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; GAUDU Fabienne ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-01-26-11 : Motion relative au maintien du service postal de proximité à Pléneuf-Val-André

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la motion relative au maintien du service postal de proximité adoptée par le Conseil municipal de Pléneuf-Val-André lors de sa séance du 16 octobre 2025.

« Monsieur le Maire, rapporteur :

La Ville de Pléneuf-Val-André a appris la création d'une plateforme courrier à Lamballe-Armor et la délocalisation des facteurs de Pléneuf-Val-André vers cette nouvelle plateforme courrier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications,

Vu les informations portées à la connaissance de la commune concernant le projet de réorganisation du service de distribution du courrier et de la délocalisation des facteurs de Pléneuf-Val-André vers la nouvelle plateforme courrier qui sera située à Lamballe-Armor,

Considérant que le service postal constitue un service public de proximité essentiel à la vie quotidienne des habitants et à la cohésion du territoire communal,

Considérant que la présence des facteurs contribue au lien social, à la sécurité et au maintien de relations humaines précieuses, notamment auprès des personnes les plus fragiles,

Considérant que toute réorganisation importante des services postaux doit veiller à préserver la qualité du service rendu et la proximité avec les usagers,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012611-DE

Considérant que le maintien d'un ancrage local des services contribue également à la vitalité économique et sociale du territoire,

Considérant que, depuis 2020, la Poste a progressivement réduit les horaires d'ouverture au public de l'agence postale de Pléneuf-Val-André,

Considérant que l'enlèvement du distributeur de billets, en 2023, sur le site de l'agence postale de Pléneuf-Val-André, contre l'avis de la Municipalité, a été préjudiciable aux enjeux liés au maintien de services publics et de proximité,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal de :

➢ Demander à La Poste, dans le cadre de ses projets de réorganisation, de tenir compte des spécificités locales et de l'importance d'un service de distribution ancré dans la commune, Chef-lieu de Canton.

➢ Soutenir les personnels dans leur mission quotidienne au service des habitants et souligner la qualité de leur travail.

➢ Demander à la Direction de La Poste de poursuivre le dialogue avec les élus locaux afin de rechercher les solutions les plus adaptées, conciliant efficacité du service et proximité territoriale.

➢ Transmettre le présent vœu :
o à la Direction départementale de La Poste,
o à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor,
o à Mesdames et Messieurs les Sénateurs des Côtes d'Armor,
o à Mesdames et Messieurs les Députés des Côtes d'Armor
o à Monsieur le Président de l'AMF des Côtes d'Armor,
o à Mesdames et Messieurs les Maires des Communes concernés »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De soutenir la motion votée par la Conseil municipal de Pléneuf-Val-André
- De charger Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Maire de Pléneuf-Val-André

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor